

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 25 avril 2017, à 19 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux

Suzie Lambert Commissaire-parent au primaire

Sont absents :

Paul Sarrazin Président
Serge Poirier

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service du secrétariat général et des archives par intérim
Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

En l'absence du président, monsieur Paul Sarrazin, la vice-présidente, madame France Choinière, ouvre la séance et constate le quorum.

11CE1617-034

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

IICEI617-035

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2017**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Suzie Lambert

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

4. **ÉTUDE DE DOSSIERS**

4.1 **RÈGLEMENT 3.5 – PROTECTION DES ACTIFS**

IICEI617-036

4.1.1 **CONTRAT D'ASSURANCES BFL**

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances dont la Commission scolaire

CONSIDÉRANT que l'expérience d'achat regroupé a été bénéfique pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance de la Commission scolaire expirera le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience du consultant Groupe Turcot inc. mandaté aux fins de négociations pour la souscription d'assurances;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'acquisition de la Commission scolaire qui favorisent le processus d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de poursuivre sa participation à ce regroupement d'assurances pour la région de la Montérégie et de l'Estrie;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement présentée par la firme BFL Canada;

Il est proposé par Marc Gagnon appuyé par Madame Jeannine Barsalou :

D'ADJUGER, à compter du 1^{er} juillet 2017, à la firme BFL Canada, le contrat des assurances générales, selon l'offre reçue pour le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de L'Estrie, pour l'année scolaire 2017-2018, au coût de 61 285 \$ avant taxes;

D'AUTORISER la direction générale à signer l'acceptation de l'entente auprès du courtier.

5. **CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

6. **COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.

7. **AUTO-ÉVALUATION**

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves ?

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite de l'élève.

